



TROPHÉES DU GCE 63

Règlement

Article 1 : Objectif du concours

Le Groupement des Créateurs d'Entreprises 63 organise l'annuel « Trophée GCE 63 » afin de :

- Mettre en lumière les réussites et savoir-faire, valoriser le goût d'entreprendre.
- Promouvoir la démarche de création et de reprise d'entreprises dans le Puy de Dôme et faire connaître les atouts de notre région.
- Entériner l'intérêt pour les créateurs et repreneurs d'entreprises de faire partie d'une association, véritable lieu de partage et d'échange.
- Renforcer les liens existants avec les différents partenaires.

Article 2 : Organisation générale

Ces Trophées sont organisés par le Groupement des Créateurs d'Entreprises 63, en partenariat avec CCI-Entreprendre en France, en s'appuyant sur un réseau de partenaires économiques (CCI Puy-de-Dôme, Malakoff Médéric, EDF SERVICES Clermont-Ferrand, Prémalliance, RSI Auvergne, CFDP, Banque Populaire du Massif Central, Société Générale, Alpha-B).

La remise des prix aura lieu le 9 juin 2011 lors du 9^{ème} Forum de la Création-Reprise et de la jeune entreprise au Polydôme.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Territorialité : Activité et Siège social dans le Puy de Dôme.
- Statut : Entreprise, Commerçants, Artisans, Professions libérales et Agricoles.
- Porteur, créateur, repreneur entre N (date de dépôt officiel de l'activité) et N+6, membres ou non du GCE 63.

Article 4 : Conditions de participation

Dossier à fournir (le plan proposé servant de fil conducteur) :

- Fiche d'identité du créateur ou repreneur et de l'entreprise.
- Motivation du projet initial.
- Présentation de l'activité de l'entreprise.
- Objectif, stratégie et moyens mis en œuvre pour la durabilité de l'entreprise.

Date limite de dépôt : Jeudi 12 mai 2011

Article 5 : Examen et sélection des dossiers

Mise en place et fonctionnement du jury :

Jeudi 12 mai :	Date limite de remise des dossiers.
Vendredi 13 mai :	Analyse des dossiers. Présélection des candidats par le jury.
Lundi 16 mai :	Courrier de convocation aux candidats pour la présentation orale.
Jeudi 26 mai :	Présentation orale par les candidats et sélection finale par le jury.

Les critères de sélection porteront sur :

- Les moyens et la stratégie mis en œuvre.
- Les retombées réalisées ou potentielles.
- Son implication dans le milieu associatif.

Plus que sur des données comptables ou de progression de chiffre d'affaires, le choix du jury portera surtout sur la passion, l'enthousiasme, l'originalité et la créativité du concept mises en œuvre par le candidat.

Article 6 : Prix du « Trophée G.C.E. 63 »

Organisation des Trophées du G.C.E. 63

Les Trophées seront répartis en deux catégories :

1. Trophée Porteur d'entreprise
 - Destiné aux porteurs d'un projet de création ou reprise d'entreprise.
2. Trophée Création/Reprise d'entreprise
 - N à N+6 : Entreprises créées entre le 01/01/2005 et le 31/12/2010.

Nature des prix

Pour le Trophée Création/Reprise d'entreprise :

- Le candidat gagnant remportera une dotation de 1 000 € par chèque.
- Le second remportera une dotation de 500 € par chèque.

Pour le Trophée Porteur d'entreprise :

- Le candidat gagnant remportera une dotation de 500 € par chèque.

Article 7 : Confidentialité

Les membres du jury s'engagent personnellement à respecter la confidentialité des dossiers remis, qui pourront être retournés aux candidats qui en feront la demande, au terme du concours.

Article 8 : Publicité

Les candidats acceptent d'être cités à titre individuel ainsi que dans les grandes lignes de leur activité sur tout support jugé nécessaire par la GCE 63 pour communiquer sur ce concours.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le fait de participer vaut acceptation du présent règlement par les candidats ainsi qu'acceptation de l'annulation du présent concours pour cause extérieure. L'attribution de juridiction relève du Tribunal d'Instance de Clermont-Ferrand.

Contact :

G.C.E. 63

148, boulevard Lavoisier

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél. : 04 73 43 43 40

Fax : 04 73 43 43 42

E-Mail : gce@puy-de-dome.cci.fr